



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC

Scott

Beauce-Nord

Le 10 septembre 2025

Procès-verbal de la cent-soixante-huitième rencontre du conseil d'administration du COBARIC qui s'est tenue le 10 septembre 2025.

Les membres votants suivants étaient présents :

<i>M. Harold Guay</i>	<i>M. Éric Cliche</i>
<i>M. Daniel Samson</i>	<i>M. Serge Côté</i>
<i>M. Éric Durand</i>	<i>M. Pierre Dumas</i>
<i>Mme Danièle Provencher</i>	<i>M. Jean Morissette</i>
<i>M. Jocelyn Vallières</i>	<i>M. Dany Garant</i>
<i>M. Serge Lapointe</i>	

Les membres votants suivants étaient absents :

<i>M. Jean Cliche</i>	<i>M. Gilles Paquet</i>
<i>M. Olivier Dumais</i>	<i>M. François Veilleux</i>
<i>M. Luc Proulx</i>	<i>Mme Jenny Lehoux</i>
<i>M. Robert Mercier</i>	<i>M. Gérald Grenier</i>

Les observateurs suivants étaient présents :

M. Guy Parenteau

Étaient également présentes : Madame Véronique Brochu, directrice générale et Madame Sofianne Bouchard-Verret, adjointe à la direction et chargée de projets Environnement.

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

En l'absence du président, le 1^{er} Vice-président du COBARIC, M. Daniel Samson, préside l'assemblée. Elle est ouverte à 18h34 en présence de 10 administrateurs. Le quorum est atteint.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été transmis avant la rencontre.

Résolution CA168/10092025/001

*Il est proposé par M. Serge Côté
appuyé par M. Dany Garant
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER l'ordre du jour.

2.1 Déclaration d'intérêts des administrateurs

Aucun point d'intérêt n'est déclaré.

Section concertation

3. Tour de table des représentants - partage d'informations, besoins et intérêts

Monsieur Éric Cliche arrive à 18h36.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Un administrateur prend la parole pour mentionner qu'il est déçu que la rencontre annuelle des lacs, spécial 30 ans du COBARIC, ait été annulée par manque d'inscriptions. Un autre administrateur prend la parole afin de comprendre ce qu'est cette rencontre annuelle. Il est expliqué ce qu'est la rencontre annuelle par les administrateurs et le COBARIC. Un point est soulevé comme quoi la formule excursion à trois endroits à peut-être effrayer les riverains et que, un seul point de rencontre serait peut-être mieux pour cette formule.

Un besoin est mentionné de mettre en branle un projet de mise en valeur des ressources halieutiques de la rivière Chaudière. Ce projet pourrait faire la promotion de la pêche sportive de façon durable. L'idée est dument notée.

Un observateur invite également le groupe à contacter le MELCCFP pour connaître les options de financement et faisabilité pour le projet de mise en valeur des ressources halieutiques mentionné précédemment. Il mentionne également que beaucoup de travail a été fait cet été au MELCCFP afin de publier la nouvelle cartographie des zones inondables ainsi que de mettre en place le nouveau cadre de gestion réglementaire des milieux hydriques. Un calendrier de formation au sujet du nouveau cadre sera bientôt publié. Il est ajouté dans le chat de la rencontre un lien web vers les nouvelles normes qui seront mises en applications à partir de mars 2026.

Finalement, un administrateur mentionne sa présence lors de la corvée Chaudière organisée par le COBARIC au camping des deux rives de Saint-Gédéon-de-Beauce. Il mentionne qu'il était le seul participant puisque les campeurs n'avaient pas la forme physique nécessaire pour ramasser des déchets. Il mentionne également que l'endroit n'était pas particulièrement pollué et que la pertinence du site devrait être revue pour les corvées de l'an prochain.

4. Suivis du comité communication

La directrice mentionne qu'aucune rencontre du comité communication n'a eu lieu depuis le mois de mai. Le dossier présentement en cours est la politique de membrariat pour laquelle une rencontre est prévue en octobre avec le comité.

5. Suivis du comité Mégantic

La directrice mentionne qu'une réponse à la lettre soumise au mois de février a été reçue au mois de mai. Par la suite, une lettre a été transmise à Transports Canada à la fin juin 2025. Aucune réponse de Transports Canada depuis.

Pour ce qui est du comité bon voisinage, une rencontre aura lieu le jeudi 18 septembre. Le COBARIC espère recevoir une réponse à la lettre mentionnée ci-dessus.

Un administrateur mentionne que le COBARIC a aussi fait une demande à la MRC du Granit afin de recevoir du financement pour sa participation au comité bon voisinage. Toutefois, aucune rencontre de CCE n'a été tenue récemment et donc, aucune réponse quant à la demande de financement n'a été reçue. Un autre administrateur mentionne que le comité CCE ne devrait pas tenir de rencontre dans le prochain mois compte tenu des élections en cours.

6. Suivis du comité PDE

6.1 Approbation du code d'éthique de la table de concertation

Mme Brochu entame ce point en mentionnant que les documents concernant la consultation interministérielle du PDE ont été remis en juillet dernier. Dans la semaine du 1^{er} septembre 2025, un courriel de réponse a été reçu mentionnant que de nouveaux éléments concernant les communautés autochtones devront y être ajoutés. De ce fait, l'approbation du PDE sera retardée une fois de plus. Si des éléments concernant les communautés autochtones doivent être ajoutés au PDE du COBARIC, la direction en avisera le CE et le comité PDE.

La direction poursuit en mentionnant que la table de concertation sur le PDE doit se doter d'un code d'éthique. Celui-ci a été construit et remis à tous. Le préambule du document est lu à l'assistance. On spécifie ici que ce document



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

encadre la table de concertation, portion qui n'est pas présente aux règlements généraux de l'organisme. C'est pourquoi la mise en contexte du document est importante. Le code d'éthique sera intégré au cahier du participant et devra être signé.

M. Harold Guay prend la parole afin d'émettre l'opinion du comité exécutif ayant préalablement validé et lu le document. Il mentionne que le document ressemble plus à un code de conduite en réunion qu'à un code d'éthique. Il mentionne également que dans le cas où le ministère n'approuverait pas le présent code d'éthique, une deuxième version a été créée et sera envoyée le cas échéant. Le CE recommande le document au conseil d'administration.

M. Dany Garant appuie les propos précédemment tenus concernant le code d'éthique.

Résolution CA168/10092025/002

*Il est proposé par M. Pierre Dumas
appuyé par M. Jocelyn Vallières
et résolu à l'unanimité*

D'APPROUVER le code d'éthique de la table de concertation du COBARIC.

6.2 Suivi du premier comité de travail – problématique Inondation

Mme Brochu ouvre la discussion, elle mentionne qu'en janvier la table de concertation a privilégié deux objectifs de la problématique Inondation de zones avec enjeux et débits de pointe associés du PDE du COBARIC. Un atelier en ligne a été tenu au mois d'août pour cibler les actions passées, en cours et à venir concernant les objectifs choisis. Une invitation sera bientôt envoyée pour inviter les membres de la table de concertation à la rencontre pour la problématique Perte et dégradation des milieux humides hydriques et riverains (MHHR).

M. Serge Lapointe demande quelle est l'étendue territoriale ciblée lorsque l'on travaille sur une problématique du PDE. Mme Brochu mentionne qu'il s'agit du bassin versant complet de la rivière Chaudière, il s'agit de notre terrain d'action. Il demande également si la question du dragage a été discutée lors du comité inondation. On lui répond que non, cette question pourra être discutée lors de la table de travail sur la dégradation hydromorphologique des cours d'eau. Elle réitère le fonctionnement des tables de travail sur les objectifs priorisés à venir.

Section administrative COBARIC

7. Lecture et adoption et suivi du procès-verbal de la 167^e rencontre du CA du 19 juin 2025

M. Samson demande si les membres ont pris connaissance du procès-verbal et s'il est conforme.

M. Dany Garant pose une question sur un élément de conformité. On lui mentionne que le tout se trouve au procès-verbal de l'AGA et non du CA.

Mme Brochu mentionne qu'il n'y a pas de point de suivi.

Résolution CA168/10092025/003

*Il est proposé par Mme. Danièle Provencher
appuyé par M. Serge Lapointe
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER le procès-verbal de la 167^e rencontre du conseil d'administration du 19 juin 2025.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

8. Dépôt du procès-verbal de la 62e rencontre du comité exécutif du 21 mai 2025

Le procès-verbal est déposé.

M. Dany Garant mentionne une coquille dans le texte. Celle-ci est corrigée directement. Il demande également ce que le COBARIC souhaite faire avec la TRESCA. Mme Brochu mentionne qu'une démarche est en cours pour obtenir un prêt au niveau des flux de trésorerie.

9. Suivis du comité aviseur finances

Mme Brochu mentionne que le comité finance a effectué le suivi des stratégies financières mises en place. Une de ces stratégies est d'augmenter le prix des services du COBARIC pour les mandats. Une politique d'offre de services 2025-2026 a été recommandée au comité exécutif de septembre. Les nouveaux tarifs seraient effectifs à partir du 1^{er} janvier 2026. Le comité aviseur finances a aussi discuté du suivi du plan d'action de l'organisme ainsi que de l'état des résultats.

9.1 État des résultats au 31 juillet et prévisions financières 2025-2026 ajustées

L'état des résultats et les prévisions financières sont présentés aux membres par Mme Brochu. Elle mentionne l'ajout d'un événement aux prévisions financières soit REX Fluvius, organisé par le COBARIC.

M. Pierre Dumas demande où en est le COBARIC avec le déficit de 200 000\$ qu'il détient au niveau financier. Mme Brochu mentionne que celui-ci n'a pas encore bougé tel que vu aux États financiers présentés à l'AGA de juin.

M. Dany Garant questionne l'augmentation des frais de représentation. M. Guay répond que le changement est en lien avec REX Fluvius. La direction confirme.

Résolution CA168/10092025/004

*Il est proposé par M. Dany Garant
appuyé par M. Jean Morissette
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER les prévisions financières 2025-2026 ajustées.

10. Suivis du comité exécutif

10.1 Dépôt de la politique d'offres de services 2025-2026

La direction présente les modifications apportées à la politique d'offre de services. On y retrouve notamment une augmentation de 5% des taux horaire et un ajout à la vente de données selon la politique en vigueur. Ces modifications ont été recommandées par le comité aviseur finances et le comité exécutif.

M. Dany Garant questionne l'élément vente de données. La direction donne plus d'explications. Une politique de vente de données est donc nécessaire et il félicite le COBARIC pour cette idée. La direction poursuit en mentionnant que la politique sera réfléchi à l'interne et travaillée avec des administrateurs intéressés.

Résolution CA168/10092025/005

*Il est proposé par M. Pierre Dumas
appuyé par M. Harold Guay
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER la politique d'offre de services 2025-2026.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

11. Modification des personnes ayant droit à une carte de crédit Desjardins

La direction informe les membres que lors du changement d'administrateurs au registre des entreprises, l'employé chez Desjardins a demandé si les modifications sur les personnes autorisées à détenir une carte de crédit COBARIC avaient également été faites. Ce n'était pas le cas. Il y avait d'anciens administrateurs autorisés. Le document ici permettrait seulement à la direction générale d'avoir une carte de crédit.

M. Dany Garant demande dans quel contexte un administrateur aurait besoin d'une carte de crédit de l'organisme. La direction répond que dans certains organismes, les déplacements pour représentation sont plus fréquents, incluant des frais d'hébergement, ce qui peut nécessiter une carte de crédit. Cependant, ce n'est pas chose courante au COBARIC

Résolution CA168/10092025/006

*Il est proposé par M. Serge Lapointe
appuyé par M. Serge Côté
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER la demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins désignant comme seule déléguée la direction générale Mme Véronique Brochu.

12. Suivi du plan d'action 2025-2026

La direction présente le suivi du plan d'action 2025-2026. Pour la mi-année (septembre). L'année financière du COBARIC étant d'avril à mars.

Résolution CA168/10092025/007

*Il est proposé par M. Harold Guay
appuyé par M. Pierre Dumas
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER le suivi de mi-année du plan d'action 2025-2026 du COBARIC.

13. Varia

13.1 Retraite de M. Serge Côté

Monsieur Serge Côté prend la parole pour annoncer qu'il prendra sa retraite de la politique municipale et, par le fait même, ne pourra siéger sur le conseil d'administration du COBARIC. Il mentionne avoir passé de beaux moments au sein de l'organisme et félicite l'OBV. Il fera un suivi avec le prochain élu et une demande à la Ville afin d'avoir également un professionnel en environnement au sein du CA du COBARIC. Tous le remercie chaleureusement.

14. Levée de l'assemblée

Résolution CA168/10092025/008

*Il est proposé par M. Serge Côté
et résolu à l'unanimité*

DE LEVER l'assemblée.

L'assemblée prend fin à 19h42.

On remercie M. Daniel Samson pour la présidence de l'assemblée en l'absence de M. Proulx.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

15. Distribution du questionnaire obligatoire du MELCCFP

Les formulaires sont distribués et remplis par tous. Les personnes présentes en ligne recevront le formulaire à compléter par courriel.

M. Daniel Samson
1^{er} Vice-Président

M. Harold Guay
Secrétaire-trésorier

